- Celui qui n’éprouve aucune gêne.



السلفية منهاج الصالحين

As-Salafiyya Minhaj as Salihin

ABÛ MAS'ÛD رَضِيَ اللّهُ عنْهُ RAPPORTE QUE LE MESSAGER D'ALLAH ﷺ A DIT :

**«PARMI LES PRÉCEPTES QUE LES GENS ONT RETENUS DES PREMIÈRES PROPHÉTIES :
SI TU N'ÉPROUVES AUCUNE GÊNE, FAIS CE QUE TU VEUX. »**

Al-Bukhârî (3483).

السلفية منهاج الصالحين



As-Salafiyya
Minhaj as-Salihin

1332 – وَعَنِ أَبِي مَسْعُودٍ -رَضِيَ اللهُ عنْهُ- قَالَ: قَالَ رَسُولُ اللهِ -صلى الله عليه وسلم-: « إِنَّ مِمَّا أَدْرَكَ النَّاسُ مِنْ كَلاَمِ النُّبُوَّةِ الأُوْلى: إِذَا لَمْ تَسْتَحِ، فَاصْنَعْ مَا شِئْتَ » أَخْرَجَهُ البُخَارِيُّ (1).

(1) البخاري (6120).

1330 – Abû Mas’ûd رَضِيَ اللهُ عنْهُ rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit : «Parmi les préceptes que les gens ont retenus des premières prophéties : si tu n’éprouves aucune gêne, fais ce que tu veux. » [Sahîh] (1)

Enseignements du hadith :

1 – « les premières prophéties » désignent ce sur quoi les prophètes ont été unanimes et qui n’a pas été abrogé, car cela a été appliqué par toutes les législations divines, est accepté par les esprits sains, et compte parmi les nobles caractères.

2 – Ibn Rajab a dit : « Sa parole ﷺ : « Parmi les préceptes que les gens ont retenus des premières prophéties » indique que cela a été transmis des premiers prophètes et que les gens se le sont transmis et communiqués, génération après génération. Cela montre que les premières prophéties sont venues avec ce précepte et qu’il s’est répandu parmi les gens jusqu’à parvenir aux premiers de cette Communauté. »

3 – Il dit également : « Concernant sa parole : « si tu n’as pas de pudeur, fais ce que tu veux », il y a deux avis : Le premier est que ce n’est pas un ordre de faire ce qu’il veut, mais c’est un blâme et une interdiction. Les adeptes de cet avis l’expliquent de deux manières.

Premièrement : c’est un ordre portant le sens de l’avertissement et de la mise en garde, et le sens en est : « si tu n’as aucune pudeur, fais ce que tu veux, car Allah te rétribuera pour cela » comme dans Sa Parole : « Faites ce que vous voulez car Il est clairvoyant sur tout ce que vous faites. » (2)

Deuxièmement : C’est un ordre portant le sens d’une information, et le sens en est : celui qui n’a aucune pudeur fait ce qu’il veut, car ce qui interdit de faire une chose ignoble est la pudeur. Celui qui n’a aucune pudeur se plonge dans toute turpitude et mal, et il n’est pas gêné devant ses semblables qui ont de la pudeur, au point que le Prophète ﷺ a dit : « Que celui qui ment volontairement sur moi prépare

sa place en Enfer. » (3) La formulation est celle d'un commandement, mais son sens est celui d'une information qui est que celui qui ment sur lui prépare sa place en Enfer.

4 – Il dit également : « Sache que la pudeur est de deux types :

Le premier qui est un comportement (inné) et une nature non acquise, et qui est un comportement parmi les plus éminents caractères qu'Allah peut accorder au serviteur et sur lesquels Il peut le créer.

Le deuxième : ce qui est acquis par la connaissance d'Allah, de Son immensité, Sa proximité vis-à-vis de Ses serviteurs, Sa connaissance de leurs actes, Sa connaissances des regards furtifs et de ce que renferment les coeurs.

Cela fait partie des plus hautes caractéristiques de la foi, et plus encore des plus hautes caractéristiques de la bienfaisance. La pudeur vis-à-vis d'Allah peut naître de la

connaissance des bienfaits d'Allah et de la constatation du manquement dans la reconnaissance pour cela. Si le serviteur perd cette pudeur acquise et innée, plus rien ne s'oppose entre lui et les ignominies et vils caractères, et c'est comme s'il n'avait aucune foi. »

5 – Il dit également : « Le deuxième avis concernant le sens de sa parole : « si tu n'as pas de pudeur, fais ce que tu veux » est qu'il s'agit clairement d'un ordre de faire ce qu'il veut, conformément à la formulation. Le sens en est alors : si la chose que tu veux réaliser n'est pas parmi ce qui provoque la gêne devant Allah et les gens, car c'est un acte d'obéissance, un caractère noble ou un comportement recommandé, alors accomplis-la comme tu veux. C'est l'avis d'un groupe d'imams parmi lesquels Abû Ishâq Al-Marûzî, As-Shâfi'i et on le rapporte également de l'imam Ahmad. »

📚 **Boulough Al-Maram d'Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع asqalânî avec les commentaire de cheikh ع Abd Allah Al-Bassam vol.3 p.335 à 337.**

(1) Al-Bukhârî (3483).

(2) Sourate Fussilat, v.40.

(3) Al-Bukhâri (110) et Muslim (3).